

Des retouches au plan « Pauvreté »

La majorité wallonne MR-cdH ajoute sa propre « marque » sur le plan de lutte contre la pauvreté, mis en place par l'ancien duo PS-cdH.

● **Pascale SERRET**

C'est à peu près le même plan que celui adopté il y a 3 ans par le gouvernement de Paul Magnette. Des actions concernant le logement, l'énergie, l'eau, la santé, etc., en plus de mesures en cours de réalisation initiées par la nouvelle majorité.

Mais le gouvernement wallon présidé par Willy Borsus a tenu à mettre le plan à jour et à y ajouter sa touche personnelle. Même méthode transversale : chaque ministre est invité à mettre ses compétences au service de la lutte contre la pauvreté.

1. Un axe emploi-formation « *C'est une priorité* », insiste le ministre en charge de l'Économie, de l'Emploi et de la Formation Pierre-Yves Jeholet (MR). Le fait de se focaliser sur cet axe, c'est nouveau, dit-il. « *C'est une aberration mais cette politique n'existait pas dans l'ancien plan. Or on sait que c'est un moyen de lutter contre la pauvreté. Nous avons la volonté de remettre un maximum de personnes sur le chemin de l'emploi.* »

Il n'y a pas d'emplois pour tout le monde ? Ça, le ministre ne veut plus l'entendre. « *Avec les métiers en pénurie, notamment, ce n'est plus*

vrai », soutient-il. Les mesures : une validation accrue des compétences surtout pour les métiers en pénurie (« *le Forem accorde beaucoup d'attention aux diplômés, mais on ne screene pas les compétences...* »), une meilleure qualification des adultes et une réforme des dispositifs « articles 60 et 61 » pour réinsérer les personnes dans le marché du travail traditionnel, « *et pas seulement pour retrouver un droit aux allocations de chômage. Les articles 60/61 restent méconnus des entrepreneurs qui cherchent de la main-d'œuvre* ».

2. Un accès automatique aux droits

Le tarif social pour l'énergie, les suppléments aux allocations familiales pour les familles à bas revenus, les droits dérivés des personnes en médiation de dettes... Trop de personnes qui pourraient bénéficier de ces droits ne le savent pas. Elles sont encore moins au courant des démarches à réaliser pour y accéder.

Le gouvernement veut donc davantage automatiser l'accès à ces droits, résume la ministre de l'Action sociale Alda Greoli (cdH).

3. Quantifier, évaluer

Avec l'Institut wallon de l'Évaluation et de la Statistique (Iweps), le gouvernement souhaite davantage quantifier les mesures. Pour ce faire, il veut disposer de suffisamment de données pour éventuellement corriger le plan, en fonction du budget, du nombre de personnes bénéficiaires, de l'état des lieux d'une pauvreté qui évolue sans cesse... Actuellement, le risque de pauvreté

concerne 26 % de la population en Wallonie. La moyenne belge est de 21 %. ■